

DÉCLARATION PRÉALABLE RAVALEMENT DE FAÇADES

Je pose une déclaration préalable pour tout travaux de ravalement de façade : rénovation, peinture, crépi, enduit, isolation thermique par l'extérieur...

CERFA n° 13704 (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire) ou CERFA n°13703 (construction ou travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes)

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr> (démarches et outils - formulaires administratifs) compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront fait les travaux.

Nouveau

Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,
<https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/> lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

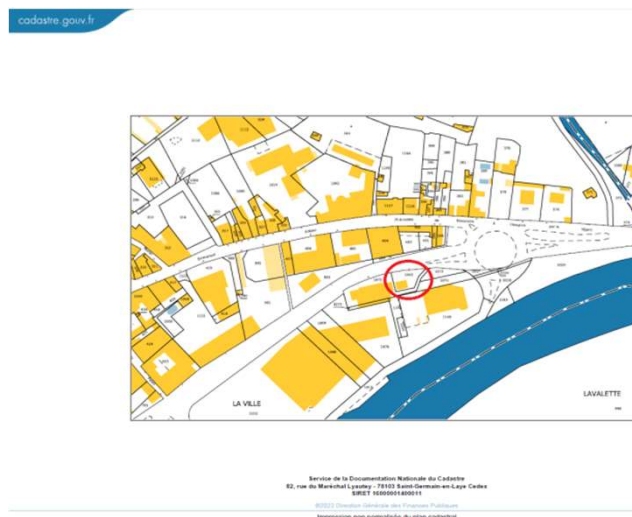
Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques).

Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

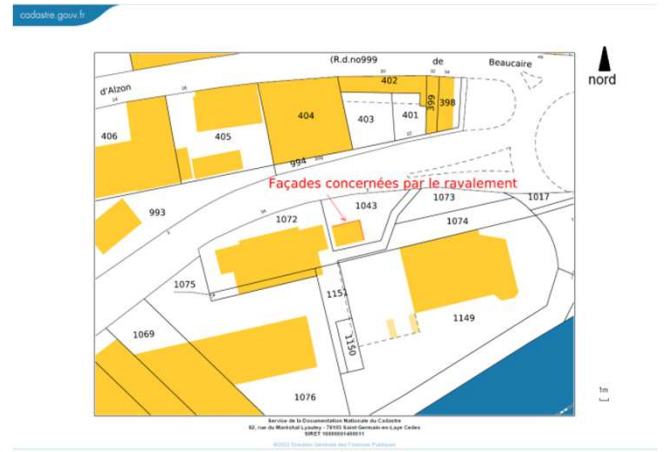
Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : <http://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.google.fr/maps>



DP2 : PLAN DE MASSE

Il matérialise l'emplacement exact du projet.

Il permet de localiser précisément les façades qui sont concernées par le projet.



DP5 et 7: REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DU BATIMENT SITUATION DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

- Entourer les façades à restaurer,
- Toutes les façades traitées doivent être photographiées.



DP8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.

La photographie doit :

- Être prise depuis le sol (pas de photographie aérienne),
- Permettre de situer le terrain et le bâtiment dans son environnement large.

En cas d'impossibilité de prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin.



DP 11 : NOTICE EXPLICATIVE

Décrire les travaux prévus ou joindre le devis et coller vos échantillons de couleurs.

À fournir impérativement si le projet est situé dans un périmètre des Bâtiments de France.

Vous devez préciser les **travaux envisagés** :

- La mise en place du chantier : échafaudage, prise en compte des espaces publics,
- Les travaux préparatoires : nettoyage, décapage, dépose de certains éléments,
- Les travaux effectués sur les maçonneries : parties planes, tablettes, balcons,
- Les travaux effectués sur les menuiseries,
- Les travaux de peinture : type de peinture, nombre et type de couches, la prise en compte, d'éléments particuliers tels que frises, bandeaux, encadrements, trompe l'œil, menuiseries, parties métalliques,
- Les protections et nettoyages : gestion des ouvrages non traités, du chantier.

Vous devez également décrire les couleurs des façades à ravalier, des encadrements, menuiseries, ferronneries ...

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ET CHOIX DE COULEURS

Nettoyage des façades et décaottage des parties non adhérentes

Enduit à la chaux

Peinture minérale silicatée

Restauration des corniches et moulures

Notice couleurs :

Façade : Oyster white RAL 1013

Volets : Olive Brown RAL 8008

Ferronneries : Noir graphite RAL 9011

